

Pour "l'autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Membres présents à la séance : 23

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations : Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Claire FLORENTIN-POIZOT,
David CARABIN à Bertrand KLING,
Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,
Jean-Yves SAUSEY à Catherine MARCHAL-TARNUS,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOULY

Date convocation : 17 juin 2016

N°2016-037

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2011

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la Rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par :

❖ LE FIL A L'IMMO - Mme TOUSSAINT Marie Françoise - pour un immeuble sis 2-2bis rue du Général de Gaulle,

En application du règlement d'octroi, la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 9 juin 2016 propose au conseil municipal, au vu du dossier

présenté, de fixer la prime comme suit :

- Prime de 1 600,00 euros (25 % du montant TTC des travaux, plafonné à 1 600 € - montant de la dépense éligible : 8 254,94 euros)

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :**

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à LE FIL A L'IMMO, représentée par Madame TOUSSAINT Marie-Françoise, pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 de la commune.



Le Maire,
Bertrand KLING.